

Référentiel de diplôme

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole



“Maréchal-ferrant”

Photos : Maréchal-ferrant
Source : Lycée de Saint Hilaire du Harcouët

Référentiel de diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle
agricole
spécialité "Maréchal-ferrant"

Sommaire

Référentiel professionnel.....	1
Contexte de l'emploi visé	3
Fiche descriptive d'activités	5
Situations professionnelles significatives	7
Référentiel de certification	9
Liste des capacités attestées par le diplôme	11
Épreuves de l'examen	13
Unités capitalisables	23
Tableau des équivalences entre épreuves et unités capitalisables	24
Référentiel de formation.....	25
Présentation générale	27
Architecture de la formation	28
Unités de formation	31
Siglier	49





Référentiel de diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle
agricole
spécialité "Maréchal-ferrant"

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité «Maréchal-ferrant» décrit les emplois de niveau V de salarié ou de responsable d'entreprise dans le secteur agricole de la maréchalerie.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1- Contexte politique, social, environnemental et réglementaire

Les entreprises de maréchalerie ont plusieurs types de clientèles plus ou moins spécialisées avec des attentes et exigences différentes : les professionnels des écuries de courses ou de sports qui ont une connaissance approfondie des chevaux et de leur locomotion, une clientèle des clubs et centres équestres et une clientèle de particuliers, moins qualifiée, amateurs de chevaux de loisirs.

Les entreprises de maréchalerie ont tendance à se spécialiser par rapport à l'utilisation de cheval (trot, galop, sport, trait, loisirs...).

Le(la) maréchal(e)-ferrant devra s'adapter aux besoins et exigences de sa clientèle.

1.2- Types d'entreprises et répartition des emplois

Entre 2010 et 2012, 1 550 entreprises de maréchalerie ont été recensées*. Les entreprises sont très majoritairement unipersonnelles : 80% sont des entreprises individuelles, 15% ont un statut micro-entreprise ou auto-entrepreneur et 5% sont des sociétés.

En février 2014, 1 830 entreprises étaient inscrites au répertoire des métiers des chambres départementales des métiers de l'artisanat (source UFM).

En 2013, les 1 550 entreprises généraient 2 255 emplois répartis en 1 550 dirigeants, 170 salariés, 335 apprentis et 200 stagiaires.

Des maréchaux-ferrants peuvent également être salariés des écuries de chevaux de sport, de courses, de compétition ou d'élevage.

L'auto-entrepreneuriat se développe de plus en plus.

1.3- Facteurs d'évolution

Le métier connaît actuellement un certain nombre d'innovations en termes de matériaux (matériaux synthétiques tels que la résine...), de techniques (collage...) et d'équipements prenant de plus en plus en compte l'ergonomie.

Le métier requiert de plus en plus de technicité, en particulier pour la maréchalerie concernant les chevaux de courses ou de sport.

La clientèle de particuliers, amateurs de chevaux de loisirs ou de niveau sportif modeste est la plus nombreuse mais du fait de la crise économique est plus contrainte d'un point de vue budgétaire. Vis-à-vis de cette clientèle, peu qualifiée par rapport aux problèmes potentiels de locomotion des chevaux, le(la) maréchal(e)-ferrant a un rôle de plus en plus important d'éducateur.

Face à l'évolution de son métier, le(la) maréchal(e)-ferrant devra avoir des connaissances approfondies sur la locomotion du cheval et en biomécanique.

2- Emplois visés par le diplôme

2.1- Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises

La fiche ROME A1502 Podologie animale du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois présente les appellations d'emploi suivantes :

- Maréchal-ferrant / Maréchale-ferrant
- Pareur / Pareuse d'onglon

L'appellation d'usage dans les entreprises est maréchal-ferrant/ maréchale-ferrant.

2.2- Résumé du métier

Le(la) maréchal(e)-ferrant entretient et/ou améliore la locomotion du cheval par un parage approprié sur la boîte cornée et, en fonction des besoins du cheval, par l'application de ferrures ou de prothèses adaptées. Il(elle) exerce son métier en se préoccupant de l'harmonie entre bien-être et performances du cheval. Le travail du(de la) maréchal(e)-ferrant intègre de plus en plus des notions de biomécanique.

Il(elle) donne également des conseils relatifs à l'appareil locomoteur des chevaux confiés.

Le(la) maréchal(e)-ferrant est un "homme(femme) de cheval". C'est aussi un(une) professionnel(le) amené(e) à communiquer avec la clientèle et également avec les autres professionnels dont il(elle) est entouré(e), tels que les vétérinaires, ostéopathes, entraîneurs, cavaliers, fournisseurs de matériaux, selliers...

2.3- Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

Le(la) titulaire de la qualification peut travailler comme salarié(e) dans une entreprise de maréchalerie ou bien dans une écurie de chevaux de sport, de compétition ou d'élevage. Il(elle) travaille en général sous la responsabilité du(de la) chef(fe) d'entreprise. La responsabilité est limitée aux travaux prescrits par le(la) supérieur(e) hiérarchique. La part d'autonomie varie selon l'expérience et les compétences acquises.

Il(elle) peut également intégrer des services du ministère de la défense (gendarmerie, armée de terre, garde républicaine). Le(la) titulaire du CAPa peut aussi exercer à son propre compte. Cependant, et bien que le salariat soit peu important, il semble indispensable de démarrer dans l'activité en tant que salarié(e) avant de gérer sa propre structure.

2.4- Conditions d'exercice de l'emploi

Pour exercer ce métier, une bonne condition physique est nécessaire. Le(la) maréchal(e)-ferrant travaille généralement seul(e). Il(elle) se déplace chez les clients et peut effectuer chaque jour plusieurs trajets. Il(elle) travaille à l'intérieur dans des espaces aménagés au sein des haras. Il(elle) peut être amené(e) à travailler à l'extérieur, chez les particuliers, bien souvent sans aménagements particuliers.

Une bonne connaissance du comportement du cheval est indispensable dans tous les cas. La pratique de l'équitation, si elle n'est pas requise, constitue un avantage certain pour exercer le métier car elle prédispose à une meilleure approche du cheval.

2.5- Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Le(la) salarié(e) maréchal(e)-ferrant peut évoluer en créant son activité. Dans ce processus d'évolution professionnelle, il convient d'envisager une qualification de niveau supérieur au CAPa, telle que le BTM de niveau IV.

Le(la) maréchal(e)-ferrant, du fait de la pénibilité de son travail, est amené(e) à se spécialiser ou à évoluer vers d'autres métiers au cours de sa carrière. Il(elle) peut se spécialiser vers le ferrage ou le parage des bovins car le travail, s'exerçant avec une cage de contention, est moins pénible physiquement et s'effectue avec davantage de sécurité.

Il(elle) peut aussi évoluer vers des métiers de formateur, éleveur ou cavalier ou bien de la ferronnerie, la coutellerie ou la serrurerie.

Liste des fonctions et activités exercées

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités de l'employé titulaire de l'emploi/métier. Elles sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites par une femme ou par un homme. La FDA ne décrit pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond au cumul de toutes les configurations d'emploi des personnes occupant les emplois/métiers visés par le diplôme. Ces activités sont regroupées en grandes fonctions selon leur finalité.

Certaines activités exercées par les titulaires de l'emploi ne le sont que dans certaines structures et en fonction de leur organisation.

Il convient de préciser que les activités mentionnées dans la FDA sont réalisées en appliquant en permanence les règles et les consignes en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité, de prévention des risques professionnels, de respect du bien-être animal et de préservation de l'environnement (y compris de lutte contre le réchauffement climatique).

Fonctions et activités

1- Organise son travail

1.1- Prépare ses interventions

- 1.1.1- vérifie la disponibilité des fournitures et du matériel
- 1.1.2- prend connaissance du planning
- 1.1.3- prend connaissance, auprès de son responsable ou bien directement auprès des clients (si activité indépendante), du cahier des charges des interventions et des événements récents intervenus sur les chevaux
- 1.1.4- vérifie l'état du matériel de sécurité (tablier, chaussures de sécurité, lunettes de protection, protections auditives ...), de l'équipement des outils, de l'atelier mobile (camion)
- 1.1.5- entretient le matériel, les outils (affûtage...), les équipements, l'atelier mobile (camion)
- 1.1.6- approvisionne le camion atelier avec les fournitures et matériels nécessaires
- 1.1.7- se déplace sur les lieux des interventions

1.2- Organise ses tâches

- 1.2.1- organise sur site l'ordonnancement des interventions en fonction de l'activité du cheval et de la disponibilité du propriétaire ou de ses salariés
- 1.2.2- organise sur site son poste de travail en s'assurant que l'emplacement alloué est sécurisé
- 1.2.3- sollicite l'aide d'un personnel de l'établissement suivant les interventions à réaliser (jeunes chevaux, chevaux difficiles ...)

2- Gestion d'entreprise dans le cas d'une activité indépendante

2.1- Organise son planning

- 2.1.1- contacte ses clients, fixe et enregistre les rendez-vous

2.2- Assure ou suit la comptabilité et la gestion administrative de l'entreprise

- 2.2.1- facture aux clients les prestations réalisées

2.3- Assure la gestion du stock de matériel (fers, clous, plaques de protection en cuir, plastiques, silicones ...)

- 2.3.1- fait l'inventaire du stock de matériel
- 2.3.2- détermine et passe les commandes auprès des fournisseurs

3- Observation des chevaux et de leur environnement

3.1- Observe l'environnement du cheval (conditions d'hygiène, état du paddock, structuration de l'écurie, type de litière...)

3.2- Observe le comportement du cheval ainsi que son état physiologique

3.3- Évalue la posture, les aplombs et la base de sustentation

3.4- Observe la locomotion du cheval (au pas, au trot ...) et détecte les défauts et irrégularités d'allure

3.5- Visualise les asymétries au niveau du corps (épaule, dos, bassin, tête, encolure ...)

3.6- Détecte les tares (sur les articulations, tendons) ou tout autre symptôme de mauvaise santé

3.7- Vérifie l'allure et les aplombs après la pose des fers

4- Mise en œuvre des activités de maréchalerie

4.1- Sort le cheval du box

4.2- Assure la contention du cheval (éventuellement à l'aide d'un travail mobile pour les chevaux de trait)

4.3- Détecte, pendant l'intervention, une éventuelle position antalgique et tout autre symptôme d'inconfort

4.4- Déferre

4.5- Evalue l'état du sabot et l'usure du fer

4.6- Pare

4.6.1- taille la corne pour donner la forme

4.6.2- râpe la corne

4.6.3- taille la sole et la fourchette

4.7- Pare les animaux d'élevage non ferrés (poulinière, poulain laitons, chevaux, poneys, ânes ...)

4.8- Ferre les pieds des équidés

4.8.1- peut forger le fer à partir d'un lopin de barre de fer en tenant compte de l'activité de l'équin, de sa locomotion et de ses éventuelles faiblesses ou pathologies

4.8.2- choisit le fer mécanique (préfabriqué) en tenant compte du type de l'équin, de son activité, du terrain de monte, de sa locomotion et de ses éventuelles faiblesses ou pathologies : fers en fer, fers en plastiques (sur chevaux de scènes...), fers en aluminium (sur poulains) ...

4.8.3- met en fonctionnement la forge à gaz ou, beaucoup plus rarement, celle à charbon

4.8.3.1-évalue la température nécessaire et règle la température

4.8.4- ajuste les fers à chaud ou à froid, selon la nature du fer

4.8.5- perce les fers

4.8.6- meule les fers

4.8.7- cloue ou colle le fer

4.8.8- assure le brochage du fer (si fers cloués)

4.8.9- finit le pied à la râpe

4.9- Peut poser des crampons pour certaines activités (sol difficile, chevaux de trait, cross ...)

4.10- Peut poser des semelles correctrices, des fers en aluminium, des résines, des silicones pour réparer des défauts d'aplombs

4.11- Peut réaliser des parages et ferrures sur prescription vétérinaire

4.12- Peut ferrer des poulains pour corriger les aplombs en adaptant une ferrure adéquate qui joue sur la croissance des os

4.13- Peut parer et ferrer les pieds des bovins

4.14- Apporte des soins sur la boîte cornée (perce un abcès...)

4.15- Peut participer, avec le vétérinaire, à une intervention chirurgicale sur la boîte cornée

5- Communication

5.1- Réalise les enregistrements relatifs à son travail, au suivi de ses interventions sur les supports papier (fiche intervention) ou informatisés prévus à cet effet

5.2- Documente ses observations à l'aide de photos ou d'enregistrements vidéo

5.3- Rend compte à son responsable de ses activités et des observations réalisées

5.4- Informe le client quant aux travaux qu'il réalise

5.5- Alerte le client et/ou le vétérinaire des pathologies repérées ou des anomalies concernant le comportement, la condition des chevaux et de tout autre dysfonctionnement constaté

5.6- Échange des informations avec d'autres professionnels : entraîneur, cavalier, chef d'écurie, groom ou autres professionnels de santé (ostéopathe...)

6- Activités connexes

6.1- Peut assurer le toilettage des chevaux (tonte, brûlage des crins, tressage de la queue et de la crinière, dégagement des oreilles)

6.2- Peut participer à l'entraînement des chevaux (salariés des écuries de courses)

6.3- Peut assurer des travaux de ferronnerie (serrurerie, coutellerie...)

6.4- Peut assurer la vente de produits de soin du cheval

Situations professionnelles significatives

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le(la) salarié(e) qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Travaux de maréchalerie	<ul style="list-style-type: none">● Parage● Forgeage● Ferrage	Maintenir et/ou améliorer la locomotion du cheval en garantissant un confort et/ou une performance optimisés
Organisation de l'intervention	<ul style="list-style-type: none">● Organisation du poste de travail	Optimiser les conditions de l'intervention favorisant l'efficacité et la sécurité
Communication en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">● Signalement des dysfonctionnements liés au comportement, allure, aplombs ou toutes autres pathologies observées● Documentation relative aux interventions	Participer au suivi des animaux confiés et assurer la traçabilité du travail



Référentiel de diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle
agricole
spécialité "Maréchal-ferrant"

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué par la liste des capacités attestées par le diplôme et les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du Ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont de 2 ordres :

- des capacités générales, identiques pour toutes les spécialités du CAP agricole du Ministère chargé de l'agriculture
- des capacités professionnelles spécifiques à la spécialité.

Le CAP agricole peut être obtenu par la voie modulaire ou par la voie des unités capitalisables (UC). Chacune de ces voies fait l'objet de modalités d'évaluation spécifiques.

Capacités générales

CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique

CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle

CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3- Interagir avec son environnement social

CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

Capacités professionnelles

CP4- Réaliser des travaux de maréchalerie

CP4.1 - Réaliser la pose d'une ferrure

CP4.2 - Réaliser le forgeage

CP5- Réaliser des interventions sur les équidés

CP5.1 - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval

CP5.2 - Réaliser l'entretien et le parage du pied

CP6- Assurer le fonctionnement de l'atelier

CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier

CP6.2 - Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité

CP7- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Épreuves de l'examen

L'examen comporte 7 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative. Les épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification.

Cette modalité d'évaluation est spécifique de la préparation du diplôme dans sa forme "modulaire". Les épreuves diffèrent selon que les candidats bénéficient ou non du CCF.

Pour les candidats en formation initiale (scolaire et apprentissage), 1 épreuve est organisée en épreuve ponctuelle terminale, les autres correspondent à des épreuves organisées en cours de formation.

Tableau des épreuves pour les candidats en CCF

Épreuve E1

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	E1		2	MG1
CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique	E1.1	CCF	1	ESC et HG
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	E1.2	CCF	1	Maths et SESG

Épreuve E2

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	E2		2	MG2
CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle	E2.1	CCF	1	Lettres
CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	E2.2	CCF	1	EPS et Biologie

Épreuve E3

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG3 : Interagir avec son environnement social	E3		2	MG3 et MP1
CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication	E3.1	CCF	1	LV Lettres
CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif	E3.2	CCF	1	SESG

Épreuve E4

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP4 : Réaliser des travaux de maréchalerie	E4		6	MP4
CP4.1 - Réaliser la pose d'une ferrure	E4.1	EPT	4	Maréchalerie
CP4.2 - Réaliser le forgeage	E4.2	CCF	2	

Épreuve E5

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP5 : Réaliser des interventions sur les équidés	E5		5	MP3
CP5.1 - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval	E5.1	CCF	2	Hippologie Biologie
CP5.2 - Réaliser l'entretien et le parage du pied	E5.2	CCF	3	

Épreuve E6

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP6 : Assurer le fonctionnement de l'atelier	E6		2	MP2
CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier	E6.1	CCF	1	STE SESG
CP6.2 - Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité	E6.2	CCF	1	

Épreuve E7

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux	E7	CCF	1	MIP

Épreuve facultative

Un enseignement facultatif au choix parmi les trois enseignements proposés	Modalité	Coeff	
Langue vivante étrangère II ou langues et cultures régionales ou langue des signes française	CCF	2	Points > 10
Pratiques physiques et sportives			
Pratiques sociales et culturelles			

* Sciences et techniques professionnelles : Plusieurs disciplines contribuent à l'enseignement des modules professionnels. Elles sont regroupées sous l'appellation STP et comprennent les sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement (STAE) et les sciences et techniques des équipements (STE).

Définition de l'épreuve E4 pour les candidats bénéficiant du CCF

L'épreuve E4 est affectée du coefficient 6 et se compose de deux parties d'épreuves indépendantes :

- 1 épreuve ponctuelle terminale (E4.1), organisée nationalement, qui valide la CP4.1 « Réaliser la pose d'une ferrure » ;
- 1 épreuve en CCF (E4.2) qui valide la CP4.2 « Réaliser le forgeage ».

L'épreuve ponctuelle terminale E4.1 est une épreuve de pratique explicitée organisée au terme du parcours de formation à partir d'une situation d'évaluation la plus proche possible d'une situation professionnelle rencontrée par les maréchaux-ferrants dans le cadre de l'exercice courant de leur activité.

Le candidat tire au sort un poste de travail et un cheval parmi les équidés disponibles. Ces derniers, mis à disposition par l'établissement centre d'examen, :

- doivent présenter une ferrure à renouveler,
- doivent avoir suffisamment de corne pour permettre un travail de ferrure si les chevaux sont à pieds nus.

La préparation du cheval et les premiers constats sur l'animal non déferré ne font pas partie de la durée de l'épreuve. Cependant, pendant ce laps de temps le candidat peut prendre en note les premiers éléments d'analyse pouvant lui être utiles pour la présentation du cheval et du travail à réaliser au jury.

Durant cette phase, les membres du jury doivent rester vigilants à l'activité du candidat notamment quant au respect des règles de sécurité au moment du premier passage sous le cheval qu'il est sensé ne pas connaître.

Déroulement de l'épreuve

Le candidat dispose de 5 minutes pour présenter rapidement le cheval au jury et préciser l'objectif du travail à réaliser au regard du constat qu'il a dressé.

Le candidat dispose dès lors de 1 heure 30 pour intervenir sur les quatre pieds du cheval support de l'épreuve.

Durant cette phase de travail, le parage est évalué avant les incrustations de pinçons et avant que les fers ne soient portés à chaud. L'ajustage est contrôlé avant le brochage. Si la réalisation de ces opérations est de nature à nuire à l'intégrité du cheval, voire à sa locomotion, le jury incitera le candidat à corriger son ajustage avant de brocher.

Au terme de son intervention sur le cheval, le candidat rend compte au jury du travail opéré par un commentaire de 5 minutes maximum.

La durée totale de l'épreuve est de 1 heure 40 par candidat. L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale et porte sur le travail effectué pendant le temps imparti. Passé ce temps, le candidat a l'obligation de terminer le travail commencé avec ou sans assistance d'un membre du jury.

Remarques

Si pour des motifs quelconques, le candidat attend le passage du jury pour poursuivre son travail, ce dernier se verra créditer d'un délai supplémentaire d'épreuve égal au temps d'attente.

Tout au long de l'épreuve, le jury peut interrompre les opérations si les conditions de sécurité pour le candidat ou le cheval ne sont plus réunies. Le candidat est alors évalué sur le travail réalisé au moment de l'arrêt.

Organisation pratique

Le candidat apporte l'outillage personnel (en état de fonctionnement) nécessaire au déroulement de l'épreuve, à l'exception de l'enclume, l'étau, le matériel de chauffe et le matériel électrique nécessaire à la finition des fers mécaniques.

Le candidat sera impérativement pourvu d'équipements de protection individuels (EPI) en bon état (chaussures de sécurité, lunettes, tablier), les protections auditives type bouchons d'oreilles étant mises à disposition par le centre d'épreuve.

Un candidat qui ne dispose pas, ou qui ne porte pas ses équipements (ou avec des équipements en mauvais état) n'est pas admis à présenter l'épreuve.

Le centre d'épreuve :

- met à disposition une cavalerie adaptée tant en nombre qu'en terme de caractéristiques (on évitera les poneys ou les chevaux de trait) au regard du travail à réaliser,
- fournit le matériel de chauffe, ici des forges à gaz afin de coller au maximum aux conditions professionnelles de réalisation du ferrage,
- fournit les fers et les clous (deux marques de fers et de clous),
- fournit les protections auditives type bouchons d'oreilles.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques professionnelles
- un professionnel* inscrit à la chambre des métiers.

* L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

Tableau des épreuves pour les candidats hors CCF

Épreuves générales	Modalité	Coeff Module	
E1 CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	Epreuve écrite	2	MG1
E2 CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	Epreuve orale Epreuve pratique et orale	2	MG2
E3 CG3 : Interagir avec son environnement social	Epreuve orale Epreuve orale sur dossier	2	MG3 MP1
Épreuves professionnelles			
E4 CP4 : Réaliser des travaux de maréchalerie	Épreuve de pratique explicitée	6	MP4
E5 CP5 : Réaliser des interventions sur les équidés	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	5	MP3
E6 CP6 : Assurer le fonctionnement de l'atelier	Épreuve de pratique explicitée Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	2	MP2
E7 CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	1	MIP

Définition des épreuves générales pour les candidats hors CCF

Epreuve générale E1

L'épreuve E1 valide la capacité CG1 « Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux ». Elle est affectée du coefficient 2.

Elle prend la forme d'une épreuve écrite d'une durée totale de 2 heures.

Le sujet comporte 2 parties. Il est proposé, à partir d'une thématique commune en lien avec une situation de la vie courante, par les enseignants d'histoire géographie et d'éducation socioculturelle (1ère partie), de mathématiques et de sciences économiques, sociales et de gestion (2nde partie).

La 1ère partie valide la capacité CG1.1 « Prendre position dans une situation à caractère social et civique ».

La 2nde partie valide la capacité CG1.2 « Utiliser des outils dans des situations de la vie courante ».

A partir de la thématique proposée, l'épreuve a pour support un ensemble de documents permettant de construire les questionnements des 2 parties de l'épreuve.

L'évaluation est assurée par un enseignant d'histoire géographie et un enseignant d'éducation socioculturelle pour la 1ère partie et par un enseignant de mathématiques et un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion pour la 2nde partie.

Epreuve générale E2

L'épreuve terminale E2 valide la capacité CG2 « Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle ». Elle est affectée du coefficient 2.

L'épreuve comporte 2 parties indépendantes :

- une épreuve E2.1 affectée du coefficient 1,
- une épreuve E2.2 affectée du coefficient 1.

L'épreuve terminale E2.1 prend la forme d'une épreuve orale d'une durée de 15 minutes. Elle valide la capacité CG2.1 « S'exprimer à travers une réalisation personnelle ».

Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer à l'oral et à l'écrit.

Le candidat se présente à l'oral avec une production personnelle écrite. La production porte, au choix, sur :

- le métier visé,
- l'entreprise/l'exploitation/la structure où il a effectué son stage,
- une expérience personnelle en lien direct avec la formation.

En fonction du choix retenu, le candidat détermine la forme de sa production qui peut être : une affiche, un panneau d'exposition (format A1 maximum), un article de presse, une plaquette de présentation ou un compte-rendu.

Le candidat présente sa production pendant 5 minutes puis explicite sa démarche et analyse sa production à l'aide du questionnement de l'examineur pendant 10 minutes.

Le candidat qui ne produit pas la production personnelle écrite ne peut pas présenter l'épreuve.

L'épreuve est notée sur 20 points. La note, en points entiers, est constituée pour moitié par la note obtenue pour la production écrite et pour moitié par la note obtenue pour la prestation orale. L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille critériée nationale.

L'examineur est un enseignant de lettres.

L'épreuve terminale E2.2 prend la forme d'une épreuve pratique et orale. Elle valide la capacité CG2.2 « Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel ».

Le candidat pratique une APSA telle qu'elle est définie dans les fiches certificatives de niveau 3 d'EPS.

La partie pratique a une durée variable selon l'APSA choisie par le candidat. Elle est suivie d'une partie orale d'une durée maximum de 10 minutes.

La partie orale vise à vérifier que le candidat est capable de mettre en relation sa pratique de l'APSA avec des connaissances en biologie. Elle s'appuie sur un questionnement de l'examineur dont le thème est choisi parmi les 3 suivants :

- prévention : adaptation à l'effort, fréquence cardiaque, rythme respiratoire ;
- fonctionnement : appareil musculo-squelettique et appareil cardio-respiratoire ;
- énergie : alimentation adaptée à la pratique d'une APSA.

L'épreuve est notée sur 20 points. La note, en points entiers, est constituée pour 2/3 par la note obtenue à la pratique et pour 1/3 par la note obtenue à l'oral.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille critériée nationale.

L'examineur est un enseignant d'éducation physique et sportive.

Epreuve générale E3

L'épreuve terminale E3 valide la capacité CG3 « Interagir avec son environnement social ».

Elle est affectée du coefficient 2.

L'épreuve comporte 2 parties indépendantes : E3.1 et E3.2.

L'épreuve terminale E3.1 valide la capacité CG3.1 « Adapter son langage et son comportement aux situations de communication ».

● Pour une part,

c'est une épreuve orale de langue vivante, affectée du coefficient 0,5 et d'une durée de 10 minutes et pour laquelle le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 15 minutes.

L'épreuve prend la forme d'un jeu de rôle dans une situation de la vie quotidienne (parler de soi, de sa famille, du lieu où l'on vit, de ses loisirs, de son futur métier...).

Elle a pour support une fiche décrivant la situation de communication, rédigée en français, remise au candidat par l'examineur.

Elle se déroule en 2 temps :

- pendant un temps n'excédant pas 2 minutes, le candidat s'exprime en continu en langue étrangère : il se présente et présente la situation de communication :

- puis l'épreuve se poursuit par une interaction, en langue étrangère, avec l'examineur.

L'ensemble de l'épreuve est évalué à l'aide d'une grille critériée nationale.

L'examineur est un enseignant de langue vivante.

L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.

● Pour une autre part,

c'est une épreuve orale de français, affectée du coefficient 0,5.

Elle est évaluée par un enseignant de Lettres à l'aide d'une grille critériée nationale pendant l'épreuve orale E3.2.

L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.

L'épreuve terminale E3.2 prend la forme d'une épreuve orale sur dossier d'une durée de 15 minutes. Elle est affectée du coefficient 1.

L'épreuve valide la capacité CG3.2 « S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif » contextualisée dans le cadre de l'entreprise/structure.

Elle vise à mobiliser les connaissances et méthodes développées dans le module professionnel MP1 « Insertion du salarié/employé dans l'entreprise/structure » du référentiel de formation du CAP agricole.

Le candidat se présente à l'épreuve avec un dossier constitué de 2 fiches décrivant un emploi réel observé dans une entreprise/structure de stage, d'apprentissage ...

La première fiche présente l'organisation employeuse.

La seconde fiche (qui peut être recto/verso) présente les caractéristiques de l'emploi.

Des annexes peuvent étayer ces fiches notamment en ce qui concerne le cadre juridique et légal de l'emploi ainsi que les conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

L'épreuve se déroule en 2 temps :

- présentation pendant 5 minutes maximum de l'emploi observé,

- questionnement du jury pendant 10 minutes. Durant cet échange, le candidat est amené à se positionner quant à son employabilité personnelle dans l'emploi présenté.

Le candidat qui ne produit pas le dossier ne peut pas présenter l'épreuve.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion et un professionnel du secteur à l'aide d'une grille critériée nationale.

L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.

POUR RAPPEL :

Cette épreuve orale est également support d'évaluation pour la capacité CG3.1. L'examineur enseignant de lettres évalue les capacités d'expression du candidat à l'aide d'une grille critériée nationale distincte de celle de l'épreuve E3.2.

Définition des épreuves professionnelles pour les candidats hors CCF

Epreuve professionnelle E4

L'épreuve ponctuelle terminale E4 valide la capacité CP4 - "Réaliser des travaux de maréchalerie".

Elle prend la forme d'une épreuve de pratique explicitée.

Elle est affectée du coefficient 6 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes que le candidat devra passer successivement :

- la première partie porte sur le ferrage,
- la seconde partie porte sur le forgeage.

Epreuve de ferrage

Il s'agit d'une épreuve de pratique explicitée organisée à partir d'une situation d'évaluation la plus proche possible d'une situation professionnelle rencontrée par les maréchaux ferrant dans le cadre de l'exercice courant de leur activité.

Le candidat tire au sort un poste de travail et un cheval parmi les équidés disponibles. Ces derniers, mis à disposition par l'établissement centre d'examen, :

- doivent présenter une ferrure à renouveler,
- doivent avoir suffisamment de corne pour permettre un travail de ferrure si les chevaux sont à pieds nus.

La préparation du cheval, les premiers constats sur l'animal non déferré ne font pas partie de la durée de l'épreuve. Cependant, pendant ce laps de temps, le candidat peut prendre en note les premiers éléments d'analyse pouvant lui être utiles pour la présentation du cheval et du travail à réaliser au jury.

Durant cette phase, les membres du jury doivent rester vigilants à l'activité du candidat notamment quant au respect des règles de sécurité au moment du premier passage sous le cheval qu'il est sensé ne pas connaître.

Déroulement de l'épreuve

Le candidat dispose de 5 minutes pour présenter rapidement le cheval au jury et préciser l'objectif du travail à réaliser au regard du constat qu'il a dressé.

Le candidat dispose des lors de 1 heure 30 pour intervenir sur l'ensemble des pieds du cheval support de l'épreuve.

Durant cette phase de travail, le parage est évalué avant les incrustations de pinçons et avant que les fers ne soient portés à chaud. L'ajustage est contrôlé avant le brochage. Si la réalisation de ces opérations est de nature à nuire à l'intégrité du cheval, voire à sa locomotion, le jury incitera le candidat à corriger son ajustage avant de brocher.

Au terme de son intervention sur le cheval, le candidat rend compte au jury du travail opéré par un commentaire de 5 minutes maximum.

La durée totale de l'épreuve de ferrage est de 1 heure 40 par candidat. L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale sur le travail effectué pendant le temps imparti. Passé ce temps, le candidat a l'obligation de terminer le travail commencé avec ou sans assistance d'un membre du jury.

Remarques

Si pour des motifs quelconques, le candidat attend le passage du jury pour poursuivre son travail, ce dernier se verra créditer d'un délai supplémentaire d'épreuve égal au temps d'attente.

Tout au long de l'épreuve, le jury peut interrompre les opérations si les conditions de sécurité pour le candidat ou le cheval ne sont plus réunies. Le candidat est alors évalué sur le travail réalisé au moment de l'arrêt.

Organisation pratique

Le candidat apporte l'outillage personnel (en état de fonctionnement) nécessaire au déroulement de l'épreuve, à l'exception de l'enclume, l'étau, le matériel de chauffe et le matériel électrique nécessaire à la finition des fers mécaniques.

Le candidat sera impérativement pourvu d'équipements de protection individuels (EPI) en bon état (chaussures de sécurité, lunettes, tablier), les protections auditives type bouchons d'oreilles étant mises à disposition par le centre d'épreuve.

Un candidat qui ne dispose pas, ou qui ne porte pas ses équipements (ou avec des équipements en mauvais état) n'est pas admis à présenter l'épreuve.

Le centre d'épreuve :

- met à disposition une cavalerie adaptée tant en nombre qu'en terme de caractéristiques (on évitera les poneys ou les chevaux de trait) au regard du travail à réaliser,
- fournit le matériel de chauffe, ici des forges à gaz afin de correspondre au maximum aux conditions professionnelles de réalisation du ferrage,
- fournit les fers et les clous (deux marques de fers et de clous),
- fournit les protections auditives type bouchons d'oreilles.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques professionnelles,
- un professionnel* inscrit à la chambre des métiers.

Épreuve de forgeage

Il s'agit d'une épreuve de pratique explicitée qui consiste à forger quatre fers ordinaires pour un cheval, sur la base d'un modèle défini, aux cotes d'un pied ordinaire.

Le choix des techniques de forgeage reste à l'initiative du candidat ; les forges et les moyens de chauffe sont ceux qui sont disponibles sur le centre d'épreuve.

Organisation pratique

Le candidat apporte l'outillage personnel (en état de fonctionnement) nécessaire au déroulement de l'épreuve, à l'exception de l'enclume, l'étau, le matériel de chauffe, le matériel électrique éventuellement nécessaire.

Le candidat sera impérativement pourvu d'équipements de protection individuels (EPI) en bon état (chaussures de sécurité, lunettes, tablier), les protections auditives type bouchons d'oreilles étant mises à disposition par le centre d'épreuve.

Un candidat qui ne dispose pas, ou qui ne porte pas ses équipements (ou avec des équipements en mauvais état) n'est pas admis à présenter l'épreuve.

Le centre d'épreuve :

- met à disposition les installations et le matériel nécessaire à l'épreuve,
- fournit le matériel de chauffe,
- fournit les lopins de fer et toute autre matière première nécessaire,
- fournit les protections auditives type bouchons d'oreilles.

L'épreuve de forgeage dure 1h30 pendant laquelle le candidat est tenu de préparer son travail, de le réaliser et de le commenter.

L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale.

Les examinateurs sont :

- un enseignant en techniques de maréchalerie,
- un professionnel* inscrit à la chambre des métiers.

* L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

Epreuve professionnelle E5

L'épreuve E5 est une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles qui s'appuie sur 4 fiches portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage.

2 fiches portent sur la capacité CP5.1 - "Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval".

2 fiches portent sur la capacité CP5.2 - "Réaliser l'entretien et le parage du pied".

Le candidat qui ne produit pas les 4 fiches ne peut pas présenter l'épreuve orale.

L'épreuve est affectée du coefficient 5 ainsi réparti :

- CP5.1 - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval, coefficient 2.
- CP5.2 - Réaliser l'entretien et le parage du pied, coefficient 3.

Les 4 fiches d'activités renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées. Elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve et réunies dans une pochette/chemise/enveloppe.

Chaque fiche présente au recto l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés par le candidat ; au verso, l'identification du maître de stage ou d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.

Le candidat produit un second exemplaire des fiches pour qu'il puisse en disposer pendant l'épreuve.

Le jury tire au sort 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP5.1 et 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP5.2. Pour chacune des 2 fiches, le candidat expose pendant 5 minutes la pratique qu'il a mis en œuvre puis l'explique à partir du questionnement des examinateurs pendant 10 minutes.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes, sans préparation.

L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques professionnelles,
- un professionnel* du champ professionnel.

Epreuve professionnelle E6

L'épreuve E6 valide la capacité CP6 - "Assurer le fonctionnement de l'atelier".

Elle est affecté du coefficient 2 et se compose de 2 épreuves indépendantes :

- l'épreuve E6.1 valide la capacité CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier, coefficient 1 ;
- l'épreuve E6.2 valide la capacité CP6.2 - Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité, coefficient 1.

L'épreuve E6.1 est une épreuve de pratique explicitée qui consiste, pour le candidat, en la réalisation d'une opération de maintenance.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes comprenant : un temps de préparation, la réalisation de l'activité, le rangement du matériel et la restitution devant le jury.

Le candidat doit se présenter à l'épreuve équipé de ses équipements professionnels individuels personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques des équipements
- un professionnel* du secteur.

L'épreuve E6.2 prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 2 fiches réalisées par le candidat et présentant chacune une intervention de maréchalerie réalisée durant la formation en milieu professionnel.

Chaque fiche décrit :

- L'intervention à réaliser ;
- La préparation de l'intervention : organisation logistique, matériels nécessaires ;
- La prise de contact avec le client et l'installation sur le lieu d'intervention ;
- Les intervenants directs et indirects dans l'intervention : donneur d'ordre, personnel(s) présent(s) durant l'intervention, prescripteurs (vétérinaire...) ;
- Un avis qualitatif sur l'intervention réalisée qui peut être étayé par la présence de supports numériques : photos, vidéos ;
- Obligatoirement, la facturation de la prestation réalisée.

Le candidat expose au choix du jury, durant 5 minutes maximum, une des interventions. Puis durant l'entretien avec le jury de 10 minutes maximum, il justifie et explique les choix réalisés.

La durée totale de l'épreuve est de 15 minutes.

L'exposé et les questions posées permettent de vérifier que le candidat a acquis une vue d'ensemble de la conduite des interventions et a identifié les comportements à adopter durant celles-ci.

Seuls l'exposé et les réponses aux questions posées sont notés à l'aide de la grille critériée nationale qui évalue les capacités opérationnelles :

- S'organiser matériellement pour préparer l'intervention ;
- Mettre en place une communication adaptée durant l'intervention ;
- Rendre compte de l'intervention réalisée ;
- Assurer la facturation de l'intervention.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de SESG/ Techniques commerciales,
- un enseignant de sciences et techniques professionnelles,
- un professionnel* du champ professionnel.

* L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

Epreuve professionnelle E7

L'épreuve ponctuelle terminale E7 valide la capacité CP7 – "S'adapter à des enjeux professionnels locaux".

Elle est affectée du coefficient 1.

L'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 1 fiche portant sur 1 activité menée par le candidat dans le cadre du MIP.

L'activité choisie comme support de l'épreuve est en lien avec le référentiel professionnel. Elle est obligatoirement différente des activités présentées dans le cadre des épreuves E4 et E5.

Elle correspond à un approfondissement, un complément ou une diversification des activités traitées en enseignement professionnel.

Le candidat qui ne produit pas cette fiche ne peut se présenter à l'épreuve.

Le candidat produit un deuxième exemplaire de la fiche pour qu'il puisse en disposer pendant l'épreuve.

La durée totale de l'épreuve est de 15 minutes (sans préparation).

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques professionnelles
- un professionnel* du champ professionnel.

** L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

Le CAP agricole spécialité « travaux forestiers » est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC) spécifiques à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans.

Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l'agriculture sont définies par note de service.

Capacités et UC générales		
Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions spécifiques
CG 1	UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux - Prendre position dans une situation à caractère social et civique - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	
CG 2	UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle - S'exprimer à travers une réalisation personnelle - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	
CG 3	UCG 3 : Interagir avec son environnement social - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication - S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif	
Capacités et UC professionnelles		
CP 4	UCP 1 : Réaliser des travaux de maréchalerie - Réaliser la pose d'une ferrure - Réaliser le forgeage	Évaluation en situation professionnelle
CP 5	UCP 2 : Réaliser des interventions sur les équidés - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval - Réaliser l'entretien et le parage du pied	Évaluation en situation professionnelle
CP 6	UCP 3 : Assurer le fonctionnement de l'atelier - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier - Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité	Évaluation en situation professionnelle
CP 7	UCARE : S'adapter à des enjeux professionnels locaux	Évaluation en situation professionnelle

Tableau des équivalences entre épreuves et unités capitalisables

Les candidats ayant préparé la spécialité « Maréchal-ferrant » du CAPa, ajournés à l'examen, peuvent conserver les notes supérieures ou égales à 10 s'ils présentent de nouveau l'examen dans une période de 5 ans. S'ils préparent de nouveau le diplôme par la modalité des unités capitalisables (apprentissage ou formation continue), ils peuvent bénéficier réglementairement du système d'équivalence entre les épreuves et les unités capitalisables présenté dans le tableau ci-dessous. Une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve validant la capacité permet l'acquisition de l'unité capitalisable correspondante.

CAPACITES	EPREUVES	UC
CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	E1	UCG1
CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	E2 (E2.1 + E2.2*)	UCG2
CG3 - Interagir avec son environnement social CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication CG3.2 - S'appropriier les normes et cadres de références d'un collectif	E3 (E3.1* + E3.2)	UCG3
CP4 - Réaliser des travaux de maréchalerie CP4.1 - Réaliser la pose d'une ferrure CP4.2 - Réaliser le forgeage	E4	UCP1
CP5 - Réaliser des interventions sur les équidés CP5.1 - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval CP5.2 - Réaliser l'entretien et le parage du pied	E5	UCP2
CP6 - Assurer le fonctionnement de l'atelier CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier CP6.2 - Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité	E6	UCP3
CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux	E7	UCARE

* possibilité de dispense d'épreuve

Référentiel de diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle
agricole

spécialité "Maréchal-ferrant"

Référentiel
de formation

Présentation générale

La formation est organisée en modules d'enseignement général et d'enseignement professionnel.

Elle comporte des périodes de formation en milieu professionnel, un stage collectif, des activités pluridisciplinaires, un volume horaire non affecté à des disciplines et un enseignement facultatif.

MODULES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Communs à toutes les spécialités, les modules d'enseignement général permettent à l'apprenant d'acquérir et/ou de consolider des connaissances de base et des savoirs généraux liés au développement de sa personnalité et à la construction de son autonomie. Ils contribuent aussi à son insertion professionnelle, sociale et citoyenne.

Les niveaux d'exigence visés sont le renforcement d'acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

MODULES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les modules d'enseignement professionnel visent l'acquisition des techniques et des pratiques professionnelles liées à l'exécution d'activités et/ou tâches en lien avec le référentiel professionnel. Ils visent aussi l'acquisition des connaissances nécessaires à la réalisation et à la compréhension de ces pratiques.

Les niveaux d'exigence visés sont l'acquisition des savoir-faire simples proches du cœur de métier.

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent à l'apprenant de participer aux activités de l'entreprise en cohérence avec les capacités attestées par le diplôme. Elles facilitent la liaison entre les savoirs et les savoir-faire. Ces périodes font partie intégrante de la formation et doivent donc être préparées en amont et exploitées au retour. La formation en milieu professionnel comprend un stage individuel obligatoire de 12 semaines dont 11 sont prises sur la scolarité, dans une entreprise du secteur professionnel.

Parmi les 12 semaines de formation en milieu professionnel, au moins 8 semaines doivent être effectuées dans une entreprise du secteur professionnel qui met en oeuvre les techniques de maréchalerie et les opérations nécessaires pour intervenir sur les équidés. Au-delà des 8 semaines, la formation en milieu professionnel peut se poursuivre dans une entreprise qui met en oeuvre l'activité spécifique liée au MIP proposé par l'établissement pour la classe ou section concernée.

Les établissements scolaires ont la possibilité de proposer, à titre individuel ou pour des groupes restreints d'élèves de la classe, de 1 à 6 semaine(s) supplémentaire(s) de stage en exploitation ou en entreprise, prises sur la scolarité. Dans le cadre d'un parcours différencié, cette disposition peut être mise en oeuvre tout au long de la formation pour certains élèves dont le projet de formation vise en priorité l'insertion professionnelle. Ce contexte de formation particulier est proposé à des élèves identifiés comme pouvant en tirer parti par l'équipe pédagogique. Toutes les organisations pour la mise en place de la ou des semaine(s) supplémentaire(s) sont possibles (journées, semaine(s) alternée(s) avec les enseignements en établissement ou semaines cumulées...).

Dans ce contexte, il est impératif que les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques mettent en oeuvre les diligences normales¹ relatives à l'organisation des périodes en entreprise.

STAGE COLLECTIF "ÉDUCATION A LA SANTÉ, A LA SÉCURITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE"

Une semaine de stage collectif, prise sur la scolarité, est consacrée aux thématiques liées à l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable.

Ce temps peut permettre d'aborder la santé et la sécurité au travail en particulier les risques liés aux activités professionnelles, ainsi que des notions de prévention et de secours civiques.

L'éducation au développement durable met l'accent sur la démarche de projet et/ou l'action collective visant à favoriser un comportement responsable dans la vie quotidienne.

¹ Cf note de service en vigueur.

HORAIRE NON AFFECTÉ

L'enseignement obligatoire, pour les scolaires, comporte 290 heures équivalant 5 heures hebdomadaires non affectées à des disciplines dans la grille horaire nationale.

Selon le projet pédagogique défini pour la classe, en accord avec le chef d'établissement, l'équipe pédagogique propose une répartition de ces horaires entre les disciplines concourant aux enseignements modulaires. La répartition de ces horaires non affectés peut être différente entre les 2 années du cycle (avec une organisation annuelle, semestrielle...). Cette organisation est présentée en conseil de l'éducation et de la formation, en conseil intérieur, et validée en conseil d'administration.

Ces heures contribuent au même titre que les horaires disciplinaires définis dans la grille horaire nationale à l'acquisition des capacités du référentiel de certification.

PLURIDISCIPLINARITE

La pluridisciplinarité implique plusieurs enseignants. Un horaire de 174 heures équivalant 3 heures hebdomadaires permet de conduire des séances pédagogiques avec au moins un double encadrement. Il n'y a pas de liste de thèmes de pluridisciplinarité définie. Chaque équipe choisit les objectifs de formation des modules pour lesquels la pluridisciplinarité est la modalité la plus pertinente.

Diverses organisations sont possibles : ½ journée, journée, horaire hebdomadaire ...

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

A choisir entre langue vivante étrangère II ou langues et cultures régionales ou langue des signes française ou pratiques physiques et sportives ou pratiques sociales et culturelles.

Architecture de la formation par voie scolaire

La formation par voie scolaire s'effectue en 1 624 heures d'enseignement correspondant à 58 semaines sur 2 ans.

L'horaire hebdomadaire est de 28 heures d'enseignement obligatoire comprenant les 3 heures de pluridisciplinarité et les 5 heures non affectées à ces disciplines dans la grille horaire nationale.

Elle comprend :

- 12 semaines obligatoires de formation en milieu professionnel dont 11 prises sur la scolarité
- 1 semaine de stage collectif prise sur la scolarité.

Modules d'enseignement général (580h + possibilité d'utilisation de l'horaire non affecté)

MG1 - Agir dans des situations de la vie sociale

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à la diversité et à l'influence des sociétés et des cultures, aux enjeux des relations entre les sociétés et les territoires, à une citoyenneté responsable afin qu'il construise son identité sociale et culturelle.

Disciplines : Histoire Géographie – Éducation socioculturelle – Mathématiques – Technologies de l'informatique et du multimédia – Sciences économiques, sociales et de gestion

MG2 - Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle

Ce module doit permettre à l'apprenant de se construire en améliorant ses compétences en expression orale et écrite, ses compétences physiques et en les mettant en œuvre de manière efficace et pertinente dans des situations concrètes.

Disciplines : Lettres – Éducation socioculturelle – Biologie-Écologie – Éducation physique et sportive

MG3 - Interagir avec son environnement social

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à l'influence des relations sociales et lui apprendre à développer des capacités langagières, à repérer et intégrer les normes et cadres de son environnement social et professionnel, afin de comprendre les enjeux des relations entre les individus au sein d'un groupe et de savoir s'y positionner.

Disciplines : Lettres – Langue vivante – Sciences économiques, sociales et de gestion – Éducation physique et sportive

Horaire non affecté

Activités organisées à l'initiative des équipes pédagogiques dans le cadre d'un projet pédagogique formalisé visant les objectifs du référentiel de formation.

Modules d'enseignement professionnel (754h + possibilité d'utilisation de l'horaire non affecté)

MP1 - Insertion du salarié dans l'entreprise

Ce module permet d'identifier le cadre social, juridique et réglementaire de l'exercice de l'activité professionnelle pour pouvoir prendre des décisions raisonnées dans ses choix. Il permet à l'apprenant de se situer en tant que futur salarié.

Disciplines : Sciences économiques, sociales et de gestion

Horaire : 58h

MP2 - Organiser l'atelier de maréchalerie

Cet objectif vise l'acquisition par des travaux pratiques des savoir-faire liés à l'utilisation des matériels et équipements utilisés lors des travaux de maréchalerie hors le travail de la forge. Les aspects sécuritaires propres à ces activités sont traités par l'enseignant chargé de cet objectif. En prolongement du MP1, il prépare le salarié aux particularités de la prestation de service en maréchalerie dans ses dimensions comptables et commerciales.

Disciplines : Sciences et techniques des équipements – Sciences économiques et sociales et gestion

Horaire : 116h (87h + 29h)

MP3 - Réaliser les interventions sur les équidés

A partir des consignes données, mettre en œuvre des opérations nécessaires pour intervenir sur les équidés dans le respect de l'animal tout en préservant la santé de l'opérateur.

Disciplines : Zootechnie – Biologie-écologie

Horaire : 145h (116h + 29h)

MP4 - Réaliser les travaux de maréchalerie

A partir des consignes données, mettre en œuvre les techniques élémentaires de maréchalerie en respectant le bien-être animal et en préservant l'intégrité physique et la santé de l'opérateur.

Disciplines : Maréchalerie

Horaire : 348h

MIP - Module d'Initiative Professionnelle

Il permet d'approfondir ou de compléter utilement une partie de l'enseignement professionnel des modules MP3 et MP4.

Il s'agit d'une spécialisation des compétences ou de leur élargissement, éventuellement à un secteur professionnel voisin.

L'activité étudiée dans le MIP doit être différente des activités traitées en MP3 et MP4 et toujours être en référence au référentiel professionnel.

Le MIP est écrit et mis en œuvre par l'établissement. Il doit être validé en début de formation par la DRAAF.

Le choix doit être raisonné dans le cadre de l'environnement professionnel et du projet de l'établissement. Il doit être construit à partir d'une analyse de l'environnement socio-économique et suivre les évolutions du milieu professionnel.

*Disciplines : Sciences et techniques professionnelles**

Horaire : 87h

Horaire non affecté

Activités organisées à l'initiative des équipes pédagogiques dans le cadre d'un projet pédagogique formalisé visant les objectifs du référentiel de formation.

* Sciences et Techniques Professionnelles : Plusieurs disciplines contribuent à l'enseignement des modules professionnels. Elles sont regroupées sous l'appellation STP et comprennent les sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement (STAE) et les sciences et techniques des équipements (STE).



Référentiel de diplôme
Certificat d’aptitude professionnelle
agricole

spécialité “Maréchal-ferrant”

Unités de formation

Les modules d’enseignement général sont conçus pour permettre des démarches pédagogiques actives, collaboratives et pluridisciplinaires qui favorisent la motivation des apprenants et par là-même, concourent à l’atteinte des objectifs. Les modules d’enseignement professionnel visent l’acquisition des techniques et des pratiques professionnelles liées à l’exécution d’activités et/ou de tâches en lien avec le référentiel professionnel. Ils visent aussi l’acquisition des connaissances nécessaires à la compréhension des pratiques.

MG1

Agir dans des situations de la vie sociale

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à la diversité et à l'influence des sociétés et des cultures, aux enjeux des relations entre les sociétés et les territoires, à une citoyenneté responsable, afin qu'il construise son identité sociale et culturelle.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Prendre position dans des situations sociales
- ▶ Objectif 2- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Prendre position dans des situations sociales

Les enseignements de l'histoire géographie et de l'éducation socioculturelle favorisent l'insertion et le développement de l'individu dans son environnement social et culturel. Par l'étude de situations ou la conduite d'activités liées à l'environnement proche, par la création de produits de communication témoignant de ces activités, il s'agit de donner des moyens à chacun de mieux comprendre le monde et d'y agir.

1.1- Découvrir des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde

- 1.1.1- Acquérir une culture historique, pour connaître des faits du passé et comprendre le présent
- 1.1.2- Etudier des caractéristiques de l'espace mondial, national ou local
- 1.1.3- Apprendre concrètement les règles permettant le respect de l'autre et se former à l'exercice de la citoyenneté

1.2- Agir sur la construction de son identité sociale et culturelle

- 1.2.1- Découvrir l'influence de l'environnement social et culturel sur les individus
- 1.2.2- Identifier l'importance des choix individuels dans la construction de l'identité sociale
- 1.2.3- Témoigner de pratiques culturelles dans des productions collectives à partager

►Objectif 2 : Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

Les mathématiques, l'informatique et les sciences économiques doivent être des outils au service de l'insertion sociale et professionnelle des apprenants. La contextualisation des apprentissages s'impose pour l'appropriation des notions relatives à ces enseignements. Les études de cas, les situations-problèmes sont à privilégier.

2.1- Utiliser des outils mathématiques pour les réinvestir dans des situations concrètes

- 2.1.1- Organiser un calcul pour résoudre un problème de la vie courante ou de la vie professionnelle
- 2.1.2- Utiliser la représentation graphique d'une fonction
- 2.1.3- Organiser des données statistiques
- 2.1.4- Exploiter des représentations géométriques

2.2- Développer l'usage citoyen des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la vie courante et dans la vie professionnelle en vue d'accroître l'autonomie des apprenants

- 2.2.1- S'approprier les caractéristiques d'un environnement numérique de travail dans des situations de la vie courante et de la vie professionnelle
- 2.2.2- Utiliser des outils, des logiciels et des applications numériques adaptés dans le cadre de projets interdisciplinaires en lien avec des situations de la vie courante et de la vie professionnelle
- 2.2.3- Situer les TIC dans l'environnement social, économique et culturel pour adopter une attitude responsable lors de leur utilisation dans le cadre de projets interdisciplinaires

2.3- Agir en citoyen et en consommateur averti dans des situations de la vie courante

- 2.3.1- Identifier les sources de revenus possibles pour satisfaire les besoins d'un ménage
- 2.3.2- Faire des choix pour répondre aux besoins de la vie courante
- 2.3.3- Gérer le budget d'un ménage

MIG2

Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre à l'apprenant de se construire en améliorant ses compétences en expression orale et écrite, ses compétences physiques et en les mettant en œuvre de manière efficace et pertinente dans des situations concrètes.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- S'exprimer à travers des réalisations personnelles
- ▶ Objectif 2- Agir pour favoriser son équilibre personnel

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : S'exprimer à travers des réalisations personnelles

1.1- Lire pour se construire

- 1.1.1- Lire pour s'informer
- 1.1.2- Lire pour le plaisir et pour l'ouverture au monde et aux autres
- 1.1.3- Lire pour écrire

1.2- Ecrire sur soi, sur son expérience, sur le monde

- 1.2.1- Développer une opinion, une argumentation
- 1.2.2- Exprimer un sentiment, une émotion...
- 1.2.3- Raconter un événement, une histoire

1.3- Parler de soi et de son expérience

- 1.3.1- Partager ses expériences personnelles
- 1.3.2- Parler de soi dans son métier, dans sa pratique professionnelle

1.4- Réaliser une production personnelle pour s'exprimer

- 1.4.1- Réaliser une production personnelle dans une forme librement choisie
- 1.4.2- Présenter sa démarche, analyser ses objectifs et justifier ses choix

►Objectif 2 : Agir pour favoriser son équilibre personnel

Les trois sous objectifs visent à atteindre un équilibre personnel, en combinant les connaissances, les exigences professionnelles et la pratique des activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES). L'articulation entre les apports de connaissances et les activités physiques pratiquées doit être privilégiée. La collaboration entre les enseignants de biologie-écologie et d'EPS est indispensable, la progression pédagogique et les contenus des deux disciplines devant être harmonisés.

2.1- Développer ses ressources motrices

- 2.1.1- Pratiquer, en s'engageant lucidement, différentes activités physiques et sportives
- 2.1.2- Enrichir sa motricité pour gagner en autonomie
- 2.1.3- Solliciter ses ressources motrices et affectives pour développer l'estime de soi et le plaisir de pratiquer

2.2- Appliquer les principes d'une hygiène de vie adaptée à un contexte donné

- 2.2.1- Repérer les facteurs agissant sur le mode de vie : sommeil, habitudes alimentaires, hygiène corporelle
- 2.2.2- Repérer les activités permettant le maintien de l'équilibre psychologique
- 2.2.3- Repérer les risques liés aux accidents corporels, aux bruits, à la pollution des milieux ambiants
- 2.2.4- Mettre en place des mesures simples de prévention permettant de favoriser une hygiène de vie adaptée à un contexte donné

2.3- Gérer son activité physique

- 2.3.1- Prendre en compte les indicateurs physiologiques et psychologiques
- 2.3.2- Assurer sa sécurité et celle des autres
- 2.3.3- Entretenir sa santé par la pratique raisonnée d'activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES)

MIG3

Interagir avec son environnement social

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à l'influence des relations sociales et lui apprendre à développer des capacités langagières, à repérer et intégrer les normes et cadres de son environnement social et professionnel, afin de comprendre les enjeux des relations entre les individus au sein d'un groupe et de savoir s'y positionner.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- ▶ Objectif 2- Intégrer les normes et cadres de références propres à un collectif

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

Il s'agit de développer des capacités langagières à travers l'enseignement du français (trois premiers sous-objectifs) et de la langue étrangère (quatrième sous-objectif). Ces capacités sont mises en œuvre dans des situations de communication sociales et professionnelles.

1.1- Renforcer la maîtrise de la langue française

- 1.1.1- Acquérir les mécanismes de la langue
- 1.1.2- Enrichir son vocabulaire

1.2- Comprendre des messages écrits et oraux

- 1.2.1- Saisir le sens global d'un message
- 1.2.2- Analyser la situation de communication
- 1.2.3- Rechercher, sélectionner et restituer l'information

1.3- Produire des messages, à l'écrit et à l'oral

- 1.3.1- Maîtriser son élocution et sa posture dans des situations de communication variées
- 1.3.2- Analyser la situation de communication
- 1.3.3- Reformuler brièvement un message lu ou entendu

1.4- Communiquer oralement en langue étrangère

- 1.4.1- Comprendre la langue orale : comprendre une intervention brève, claire et simple
- 1.4.2- S'exprimer à l'oral en continu : produire des énoncés simples
- 1.4.3- S'exprimer à l'oral en interaction dans des échanges courts et simples

►Objectif 2 : Intégrer les normes et cadres de références propres à un collectif

Il permet à l'apprenant de repérer et d'intégrer les normes et cadres de son environnement social et professionnel. Les trois sous-objectifs sont abordés à travers la pratique des activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES). Ils permettent aussi l'articulation des exigences professionnelles et des connaissances en s'appuyant sur des situations concrètes. Ils sont prolongés dans le contexte de l'entreprise dans le cadre du module MP1.

2.1- Se positionner au sein d'un collectif

- 2.1.1- Intégrer son environnement culturel par la connaissance des différents statuts et rôles
- 2.1.2- Respecter les individus, accepter les différences

2.2- Respecter la règle dans son contexte d'application, de coopération ou d'opposition

- 2.2.1- Comprendre l'utilité de la règle
- 2.2.2- Comprendre et s'approprier des normes et des contraintes
- 2.2.3- Maîtriser ses réactions affectives

2.3- Contribuer au projet collectif

- 2.3.1- Exprimer sa position
- 2.3.2- Contribuer à une décision collective
- 2.3.3- Prendre, à son niveau, des responsabilités

MIP1

Insertion du salarié dans l'entreprise

Objectif général du module :

Identifier le cadre social, juridique et réglementaire de l'exercice de l'activité professionnelle pour pouvoir prendre des décisions raisonnées dans ses choix.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module, préparant à la capacité CG3 du référentiel de certification, a pour finalité de favoriser l'insertion de l'apprenant dans le monde du travail. Il doit permettre d'acquérir des repères juridiques et sociaux liés au monde du travail, d'identifier les droits et obligations liés à une situation de travail et de préparer l'insertion professionnelle.

Les expériences dans l'établissement permettent d'initier une réflexion sur les droits et les devoirs des personnes qui seront précisées et développées dans l'exercice de l'activité professionnelle de l'entreprise. Il s'agit à partir de situations concrètes, de visite en entreprise en partenariat avec les techniciens, d'appréhender le cadre de l'exercice de l'activité professionnelle pour pouvoir, à terme, y agir de façon responsable.

Les objectifs 1 à 3 permettent ainsi d'acquérir des règles de base du droit du travail dans un contexte économique et professionnel. Les objectifs 4 et 5 permettent de réinvestir ces acquis pour se préparer à l'insertion professionnelle et analyser un poste de travail particulier. Cette analyse peut se construire tout au long du parcours de formation à partir de recherches documentaires complémentaires aux observations de terrain. Compte tenu des structures des entreprises dans ce secteur d'activité, l'emploi décrit par l'apprenant dans l'objectif 5 peut être salarié mais aussi le travail indépendant.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Identifier les règles de fonctionnement d'une structure
- ▶ Objectif 2- Caractériser les entreprises pourvoyeuses d'emplois
- ▶ Objectif 3- Repérer les éléments du contrat de travail et identifier les éléments du salaire
- ▶ Objectif 4- Se projeter dans le monde du travail
- ▶ Objectif 5- Identifier les caractéristiques d'un emploi de l'entreprise

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Identifier les règles de fonctionnement d'une structure

- 1.1- Identifier les différents acteurs de la structure
- 1.2- Intégrer le cadre et les règles en situation professionnelle
- 1.3- Se préparer à la période de formation en milieu professionnel

►Objectif 2 : Caractériser les entreprises pourvoyeuses d'emplois

- 2.1- Identifier les différentes formes d'entreprises ou d'organismes
- 2.2- Identifier les acteurs de l'entreprise
- 2.3- Identifier les partenaires extérieurs de l'entreprise

►Objectif 3 : Repérer les éléments du contrat de travail et identifier les éléments du salaire

- 3.1- Identifier les éléments clés du contrat de travail
- 3.2- Différencier les différents types de contrat de travail
- 3.3- Repérer les conséquences du contrat de travail
- 3.4- Identifier les éléments du salaire et les repérer sur le bulletin de paie

►Objectif 4 : Se projeter dans le monde du travail

- 4.1- Identifier les sources d'information pour trouver un emploi
- 4.2- Identifier les éléments clés d'une fiche de poste et/ou d'une offre d'emploi
- 4.3- Se préparer à répondre à une offre d'emploi

►Objectif 5 : Identifier les caractéristiques d'un emploi de l'entreprise

- 5.1- Décrire le contexte de l'entreprise
- 5.2- Identifier les fonctions et attributions
- 5.3- Repérer les atouts et les contraintes de l'emploi
- 5.4- Identifier les obligations et les droits du salarié/chef d'entreprise dans le poste
- 5.5- Décrire les compétences requises
- 5.6- Déterminer les compétences à développer : formation et évolution de carrière
- 5.7- Prendre en compte les préoccupations liées au développement durable dans son activité

MP2

Organiser l'atelier de maréchalerie

Objectif général du module :

Assurer le fonctionnement de l'atelier de maréchalerie.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Cet objectif vise l'acquisition par des travaux pratiques des savoir-faire liés à l'utilisation des matériels et équipements utilisés lors des travaux de maréchalerie hors le travail de la forge. Les aspects sécuritaires propres à ces activités sont traités par l'enseignant chargé de cet objectif.

En prolongement du MP1, il prépare le salarié aux particularités de la prestation de service en maréchalerie dans ses dimensions comptables et commerciales.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier
- ▶ Objectif 2- Mettre en œuvre les activités comptables et commerciales liées à l'activité de maréchalerie

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier

1.1- Identifier les caractéristiques propres aux matériels et installations fixes et mobiles liées aux travaux de maréchalerie

1.2- Mettre en œuvre les matériels et équipements en relation avec l'activité de maréchalerie

►Objectif 2 : Mettre en œuvre les activités comptables et commerciales liées à l'activité de maréchalerie

2.1- Identifier les spécificités commerciales de la prestation de service en maréchalerie

2.2- Identifier les contraintes de choix des fournisseurs et leurs conséquences sur la prestation réalisée et la gestion des stocks

2.3- Réaliser des opérations de facturation et de suivi de commande manuellement et à l'aide d'un logiciel

MIP3

Réaliser les interventions sur les équidés

Objectif général du module :

A partir des consignes données, mettre en œuvre des opérations nécessaires pour intervenir sur les équidés dans le respect de l'animal tout en préservant la santé de l'opérateur.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module est centré sur l'acquisition de connaissances scientifiques, techniques et technologiques permettant aux apprenants d'intervenir auprès des chevaux, en sécurité et en respectant le bien-être animal, conformément aux consignes qui lui sont données. (Objectif 1)

Le maréchal ferrant, responsable de l'entretien des pieds des chevaux qui lui sont confiés, organise son travail de manière autonome dans le respect strict des règles de sécurité de la législation en vigueur. (Objectif 2).

Lors de toutes les interventions autour et sur les équidés, le port des équipements individuels de sécurité est de règle. Ainsi, les chaussures de sécurité, le tablier de forge, les lunettes et les protections auditives seront exigées lorsque de besoin lors des différentes étapes des interventions..

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- : Prendre en compte des aspects de connaissances générales sur le cheval dans les pratiques professionnelles
- ▶ Objectif 2- : Prendre en compte les caractéristiques des pieds des équidés dans la mise en œuvre des techniques de parage et de ferrure
- ▶ Objectif 3- : Acquérir les bases du parage et de sa mise en œuvre

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Prendre en compte des aspects de connaissances générales sur le cheval dans les pratiques professionnelles

1.1- Identifier, classer les races de chevaux

1.2- Décrire la morphologie du cheval, sa robe et ses marques distinctives

1.3- Présenter les caractéristiques de la perception chez les chevaux et les incidences sur le comportement

1.4- Prendre en compte l'appareil locomoteur et les allures du cheval dans l'appréciation des aplombs

1.5- Prendre en compte l'alimentation du cheval et les troubles digestifs, dans les situations professionnelles rencontrées

1.6- Appréhender les enjeux de la reproduction et de la sélection dans les situations professionnelles rencontrées

1.7- Appréhender l'importance de la fonction cardiorespiratoire chez le cheval

1.8- Apprécier la bonne santé des équidés et participer à son maintien

1.9- Prendre en compte la croissance et le développement du poulain

1.10- Repérer les tares et les vices rédhibitoires ou non d'un équidé

►Objectif 2 : Prendre en compte les caractéristiques des pieds des équidés dans la mise en œuvre des techniques de parage et de ferrure

2.1- Présenter les parties externes du pied

2.2- Présenter l'anatomie descriptive et fonctionnelle du pied

2.3- Présenter les pathologies courantes du pied

►Objectif 3 : Acquérir les bases du parage et de sa mise en œuvre

3.1 Mettre en oeuvre les différents types de parage en lien avec l'activité du cheval

3.2 Présenter les principes de préservation et d'intégrité de la boîte cornée

MP4

Réaliser les travaux de maréchalerie

Objectif général du module :

A partir des consignes données, mettre en œuvre les techniques élémentaires de maréchalerie en respectant le bien-être animal et en préservant l'intégrité physique et la santé de l'opérateur.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

L'enseignement du module MP4 doit répondre aux objectifs liés à l'acquisition d'une compétence professionnelle spécifique :

- acquérir un savoir-faire dans le domaine du forgeage des fers et du ferrage des chevaux,
- acquérir un savoir-faire dans le domaine paramédical défini pour la profession,
- acquérir les savoirs et aptitudes propres à un travail efficace, en sécurité, tout en utilisant les principes généraux d'ergonomie.

Cette acquisition se fera de manière à promouvoir non seulement une excellente gestuelle, mais aussi une bonne connaissance des matériaux, équipements ainsi qu'une méthodologie d'examen de l'équidé et d'appréciation des paramètres anatomiques, physiologiques ou pathologiques (abordés dans le module MP3) propres à assurer les conditions optimales d'application d'un savoir technique.

Lors de toutes les interventions autour et sur les équidés, le port des équipements individuels de sécurité est de règle. Ainsi les chaussures de sécurité, le tablier de forge, les lunettes et les protections auditives seront exigées lorsque de besoin lors des différentes étapes des interventions.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- : Maîtriser les techniques de la forge en respectant les règles de sécurité
- ▶ Objectif 2- : Utiliser les différents types de forges
- ▶ Objectif 3- : Maîtriser les techniques de ferrage en respectant les règles de sécurité et le bien-être du cheval
- ▶ Objectif 4- : Prendre en compte les problèmes d'hygiène et de sécurité dans l'exercice de l'activité professionnelle

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

► Objectif 1 : Maîtriser les techniques de la forge en respectant les règles de sécurité

1.1- Acquérir des connaissances sur les matériaux utilisés en maréchalerie

1.2- Identifier les points particuliers de sécurité concernant les personnes et les biens

1.3- Conduire un feu de forge

1.4- Réaliser un fer "posable"

► Objectif 2 : Utiliser les différents types de forges

2.1- Présenter les différents types de fers adaptés aux différentes disciplines

2.2- Réaliser les différentes étapes des fers ordinaires

2.3- Préparer des fers ordinaires en vue d'apporter des modifications ou des éléments complémentaires

► Objectif 3 : Maîtriser les techniques de ferrage en respectant les règles de sécurité et le bien-être du cheval

3.1- Identifier les outils de ferrage et expliquer leur rôle et les conditions d'utilisation

3.2- Prendre en charge le cheval à ferrer

3.3- Réaliser le ferrage courant d'un équidé

3.4- Reconnaître et remédier à des incidents de ferrage

3.5- Intervenir sur les conséquences des pathologies courantes de la boîte cornée

3.6- Aborder des notions sur les ferrages thérapeutiques et orthopédiques

► Objectif 4 : Prendre en compte les problèmes d'hygiène et de sécurité dans l'exercice de l'activité professionnelle

4.1- Connaître les différents risques inhérents à l'activité professionnelle

4.2- Appréhender les éléments de base sur la législation en vigueur

MIP

Module d'initiative professionnelle

Objectif général du module :

Découvrir et réaliser des activités à partir de situations locales spécifiques et diversifiées en vue de répondre aux attentes des apprenants, aux besoins locaux et contribuer au développement et/ou à la mise en valeur du territoire des établissements.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le MIP doit s'appuyer sur le référentiel professionnel et en particulier sur la fiche descriptive d'activités pour proposer aux élèves des compléments de compétences dans le cadre d'enjeux locaux.

Le MIP relève du choix de l'équipe pédagogique s'appuyant sur des besoins ou une demande émanant de l'environnement professionnel de l'établissement ou dans le cadre d'une compétence particulière d'un enseignant, l'objectif de ce module étant de favoriser l'insertion de l'apprenant dans le contexte local.

Les équipes pédagogiques, au sein de leur environnement socioprofessionnel élaborent un projet de MIP selon les modalités de la note de service (à paraître).

Les choix sont de la responsabilité des équipes dans la mesure où les activités prennent en compte les règles de sécurité.

L'établissement proposera l'enseignement de son MIP en fonction de sa formation et après avoir obtenu l'habilitation du DRAAF-SRFD.

APSAES	Activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi
BTM	Brevet technique des métiers
CA	Conseil d'administration
CAP agricole	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
CCF	Contrôle certificatif en cours de formation
CEF	Conseil d'éducation et de formation
CG	Capacité générale
Code ROME	Code du répertoire opérationnel des métiers et des emplois
CP	Capacité professionnelle
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EPT	Épreuve ponctuelle terminale
EPS	Éducation physique et sportive
ESC	Éducation socioculturelle
EPI	Équipements de protection individuels
EPC	Équipements de protection collectifs
FDA	Fiche descriptive d'activités
HG	Histoire géographie
LV	Langue vivante
MIP	Module d'initiative professionnelle
MG	Module d'enseignement général
MP	Module professionnel
PSE 1	Premiers secours en équipe niveau 1
SAU	Surface agricole utile
SESG	Sciences économiques, sociales et de gestion
SPS	Situations professionnelles significatives
SSTA	Secouriste sauveteur au travail option métiers agricoles
STE	Sciences et techniques des équipements
STP	Sciences et techniques professionnelles
STA	Sciences et techniques agronomiques
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIM	Technologies de l'informatique et du multimédia
TP	Travaux pratiques
UFM	Union française des maréchaux-ferrants

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Mai 2016